

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-FORM-000078-05/08/2015

Date de publication : 05/08/2015

Formulaire

**FORMULAIRE - BIC - Zones franches urbaines (ZFU) - Modèle de fiche
de calcul à joindre à la déclaration afférente au résultat de la période
d'imposition (CGI, art. 44 octies)**

- Dénomination :
- Exercice duau ou année d'imposition
- Site d'implantation de l'activité exercée en zone franche urbaine (ZFU) :
- Lieu du siège ou du principal établissement :
- Nature de l'implantation en ZFU (établissement / agence / magasin / cabinet etc.) :

Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs		RA	
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins value nette à long terme reportables			SA
Produits bruts taxables à déduire	produits des actions	RB	
	résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI, art. 8) ⁽¹⁾	RC	SC
	résultat des cessions de titres du portefeuille	RD	SD
	subventions, libéralités et abandons de créances	RE	
	excédent financier	RF	
	redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en zone franche urbaine	RG	SG
Totaux (lignes RB à RG et SC à SG)		RH	SH

Bénéfice après déduction des produits imposables (RA - RH)	RI	
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA - SH)		SI

(1) Lorsque ce résultat correspond à une quote-part de déficit, les cases RC et SC ne sont pas servies.

PRORATA APPLICABLE AU BÉNÉFICE DU CONTRIBUTABLE N'EXERÇANT PAS TOUTE SON ACTIVITÉ EN ZONE FRANCHE URBAINE (2)

Montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes réalisé en zone^{(3) (4)}	A
Montant total hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes⁽⁵⁾	B
Part du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes réalisée en zone dans le montant total du chiffre d'affaires ou des recettes (A/B)^{(6) (7)}	N

(2) Les entreprises non sédentaires disposant exclusivement de locaux en ZFU n'ont pas à appliquer de prorata pour déterminer leur bénéfice exonéré.

(3) À la clôture de l'exercice d'imposition des bénéfices.

(4) Ou pour les entreprises non sédentaires, disposant de locaux à la fois en et hors ZFU, si cela est plus favorable, somme des éléments d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) rattachés à l'activité exercée en zone et afférents à la période d'imposition des bénéfices.

(5) Ou pour les entreprises non sédentaires, disposant de locaux à la fois en et hors ZFU, si cela est plus favorable, somme totale des éléments d'imposition à la CFE.

(6) Ou pour les entreprises non sédentaires, disposant de locaux à la fois en et hors ZFU, si cela est plus favorable, part des éléments d'imposition à la CFE afférents à l'activité exercée en zone dans la somme totale de ces éléments d'imposition.

(7) À arrondir à l'unité supérieure.

Bénéfice et plus-value nette à long terme	Taux normal	Taux réduit
Bénéfice après déduction des produits imposables	RI	
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables		SI
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI x N)	Y	
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	Y1 (60 %)	
	Y2 (40 %)	
	Y3 (20 %)	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI x N)		Z
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI x N)		Z1 (60 %)
		Z2 (40 %)
		Z3 (20 %)

RECAPITULATIF 1

Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés	Taux normal	Taux réduit
---	--------------------	--------------------

Bénéfice exonéré (report de la case RI et/ou Y et/ou Z ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de 61 000 €)	XC	
Plus-value nette à long terme exonérée : report de la case SI et/ou Z ou Z1 et/ou Z2 et/ou Z3 dans la limite de (61 000 € - XC)		XD

RECAPITULATIF 2

Bénéfice et plus-value nette à long terme taxables	Taux normal	Taux réduit
Bénéfice imposable (RA - XC)	XE	
Plus-value nette à long terme imposable (SA - XD)		XF

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[BIC - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Entreprises implantées dans les zones franches urbaines \(ZFU\) de première et deuxième générations - Portée et calcul des allègements fiscaux](#)

[BIC - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Entreprises implantées dans les zones franches urbaines \(ZFU\) de première et deuxième générations - Périodes d'application des allègements fiscaux et de réalisation des bénéfices](#)